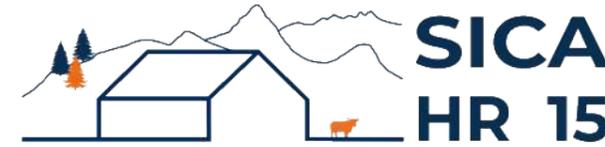


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC GASQUET**
Monédière
15150 SAINT-SANTIN CANTALES

Localisation **La Bitarelle**
du projet: **15150 SAINT-SANTIN CANTALES**

Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière

- 1- Construction d'une stabulation libre et stockage fourrage (bois) pour vaches allaitantes avec auvent
- 2- Construction d'une fumière couverte avec auvent

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-14

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/250 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal
Architecte : Philippe HERNANDEZ

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature :

A Aurillac, le 26/11/2024

Dessiné par :

Marion ARMANDET

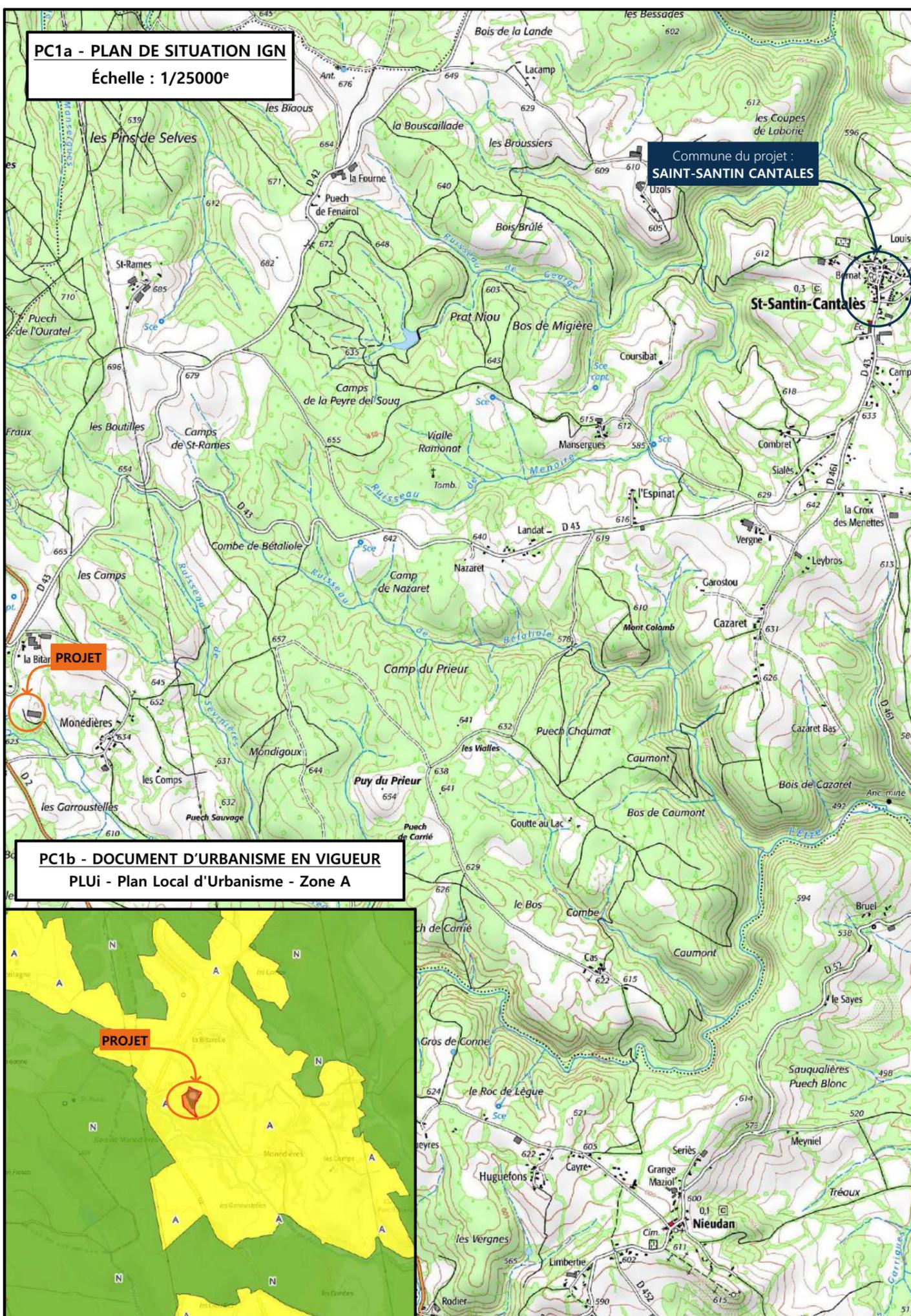
N° Client :	N° Document :	N° de page :
1975	PC01	1/6

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

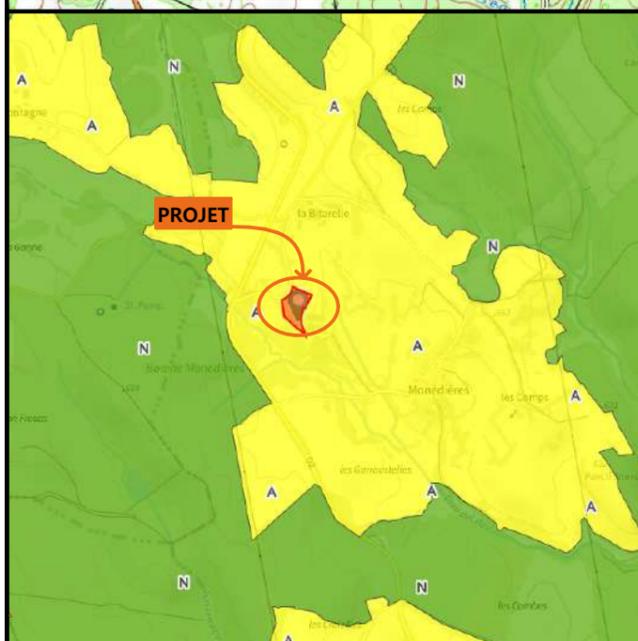
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	
-	26/11/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications

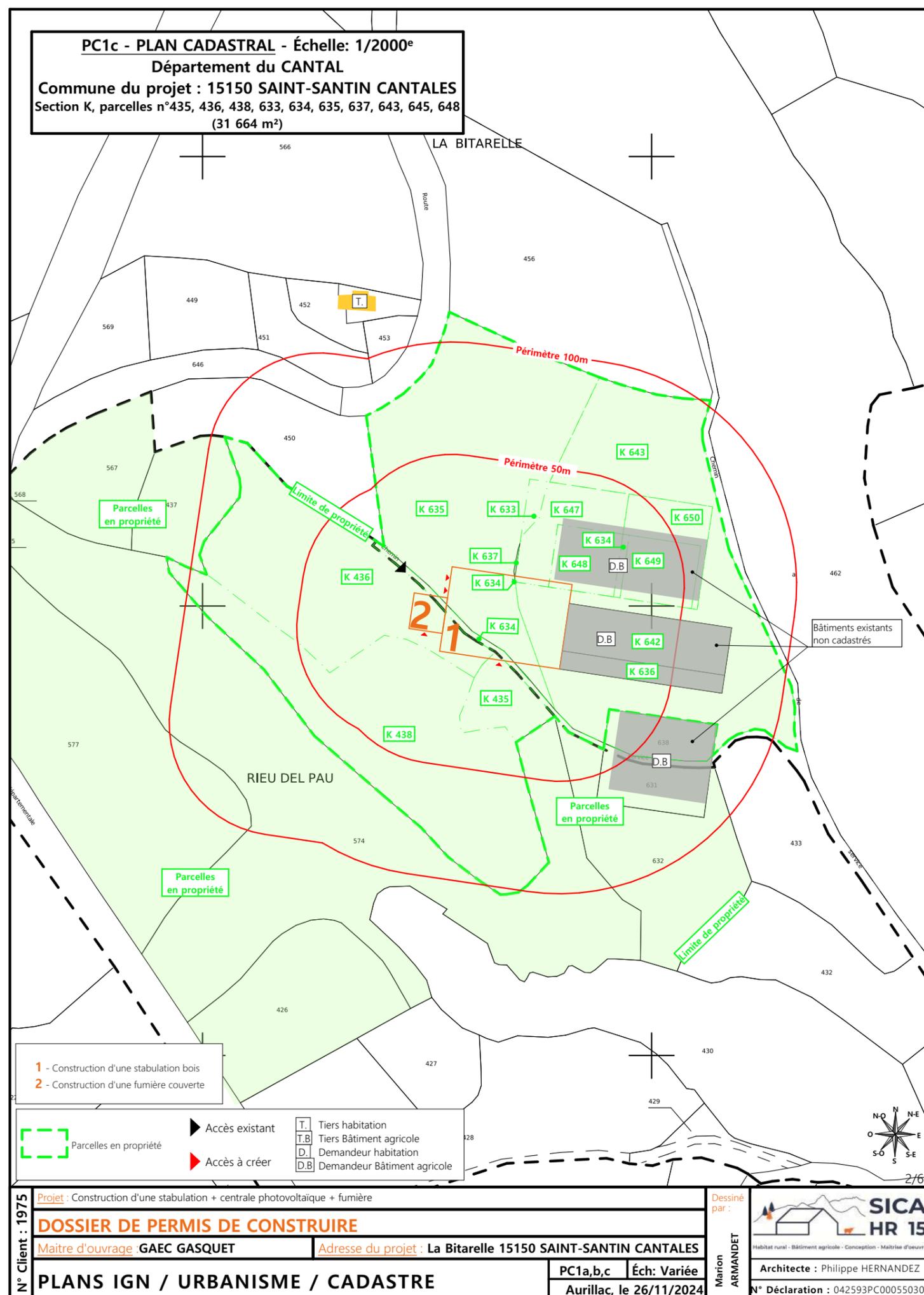
PC1a - PLAN DE SITUATION IGN
Échelle : 1/25000^e



PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR
PLUi - Plan Local d'Urbanisme - Zone A



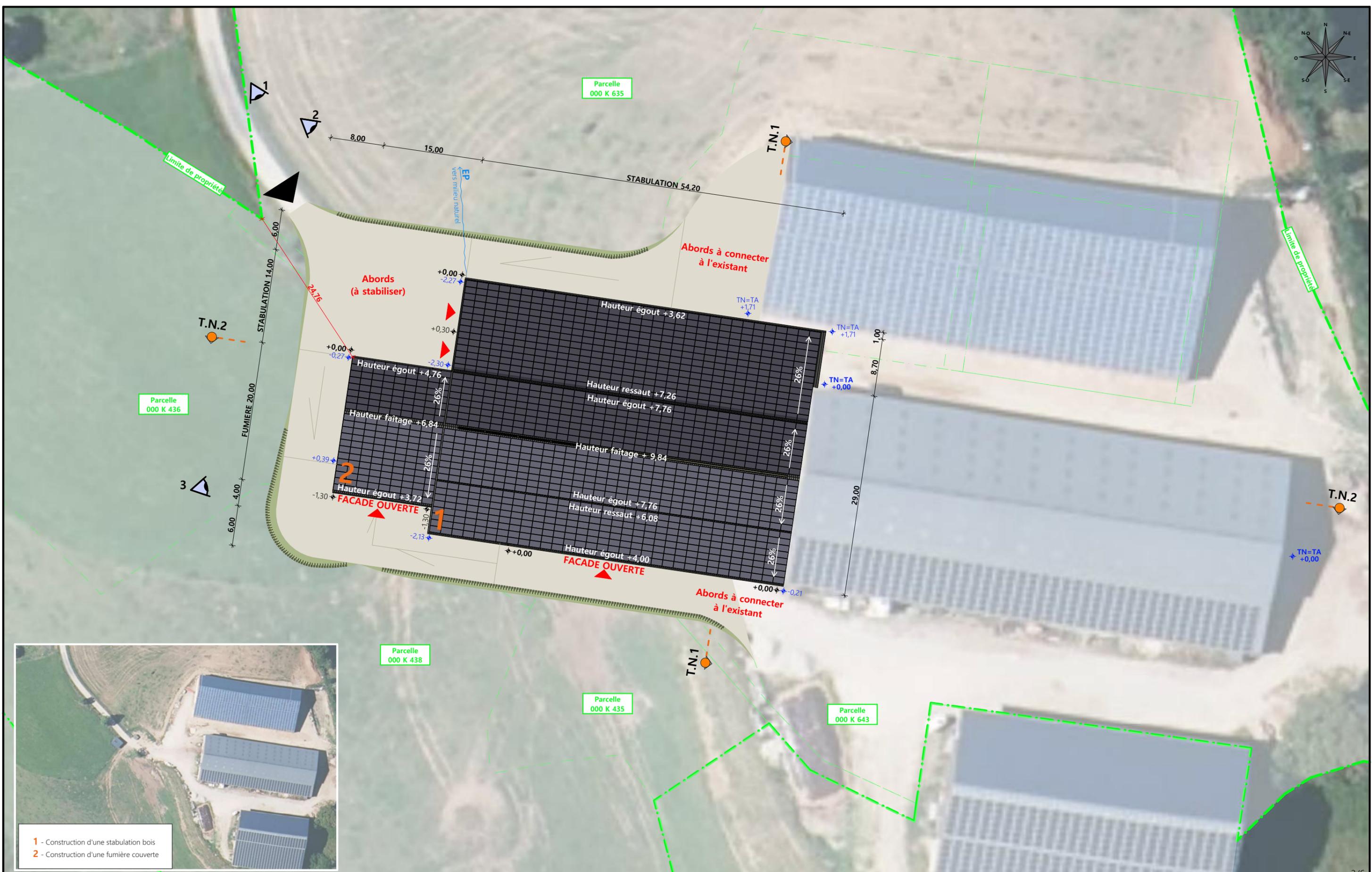
PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000^e
Département du CANTAL
Commune du projet : 15150 SAINT-SANTIN CANTAÏES
Section K, parcelles n°435, 436, 438, 633, 634, 635, 637, 643, 645, 648
(31 664 m²)



- 1 - Construction d'une stabulation bois
- 2 - Construction d'une fumière couverte

Parcelles en propriété	Accès existant	Tiers habitation
Accès à créer	Tiers Bâtiment agricole	Demandeur habitation
	Demandeur Bâtiment agricole	

N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ N° Déclaration : 042593PC00050307
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTAÏES		
PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE			PC1a,b,c	Éch: Variée
			Aurillac, le 26/11/2024	

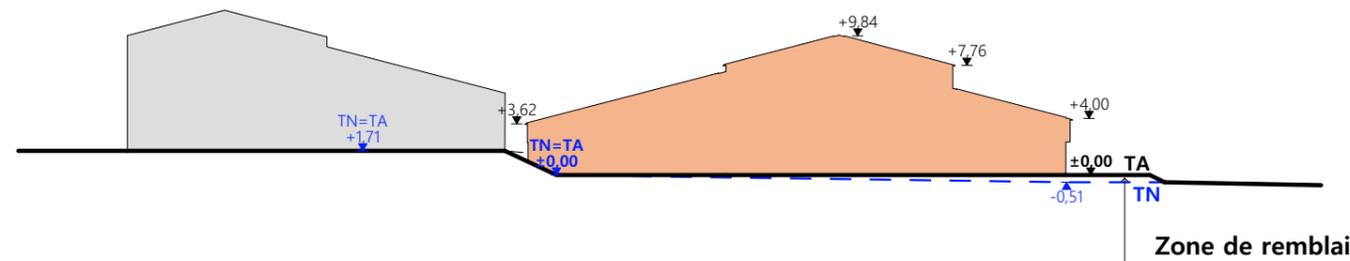


- 1 - Construction d'une stabulation bois
- 2 - Construction d'une fumière couverte

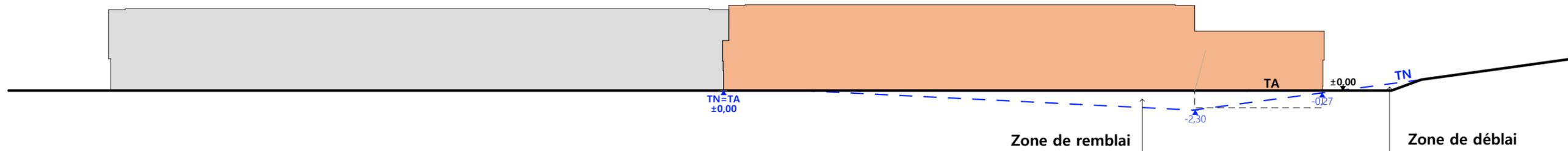
Commune du projet : 15150 SAINT-SANTIN CANTALES Section K, parcelles n°435, 436, 438, 633, 634, 635, 637, 643, 645, 648 (31 664 m²)		Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel Access existant Access à créer		Surface d'emprise au sol existante : 2 178 m² Surface d'emprise au sol créée : 2 417 m²		N° Client : 1975 Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		Dessiné par : Marion ARMANDET	
Altitude : 623 m		Surface de plancher existante : 2 040 m² Surface de plancher créée : 0 m²		Maître d'ouvrage : GAEC GASQUET Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES		PC2-5b Éch: 1:500 Aurillac, le 26/11/2024			
PLAN MASSE ET DE TOITURE						Architecte : Philippe HERNANDEZ N° Déclaration : 042593PC000550307		3/6	

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle : 1:500^e



Coupe T.N 1



Coupe T.N 2

- Bâtiment existant
- Bâtiment projeté
- Bâtiment existant modifié

PC4 - Notice descriptive

1- Aspect : projet et localisation

Le projet mené par le GAEC GASQUET consiste à construire :

- 1- L'extension semi-ouverte avec couverture photovoltaïque d'une stabulation existante à usage de stockage fourrage + stabulation pour VA logées sur aire paillée et aire d'exercice raclée + fumière couverte d'une surface d'emprise au sol créée d'environ 2417 m².

La construction envisagée sera implantée sur le siège d'exploitation situé au lieu-dit cadastré "La Bitarelle" sur la commune de SAINT-SANTIN CANTALES (15150) sur les parcelles N°435, 436, 438, 633, 634, 635, 637, 643, 645, 648 de la section K (propriété du demandeur).

Le projet entre dans le cadre d'une logique d'amélioration des conditions de travail des éleveurs et des conditions de logement des animaux ;

Grâce à ce nouveau projet, tous les animaux pourront être rentrés en période hivernale (actuellement toutes les génisses sont gérées en plein air)

L'activité agricole et tout ce qu'elle génère (odeurs, déplacement d'engins, ...) pourra être concentrée sur ce seul site.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 100 m du projet (ICPE).

2- Aspect : environnement

Les bovins seront conduits en aire de couchage paillée avec aire d'exercice raclée.

Le fumier compact issu du raclage sera entreposé quotidiennement dans la fumière couverte en chute prévue à cet effet.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

3- Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

Les caractéristiques visibles des projets seront :

- **Charpente** : traditionnelle ; bois massif
- **Pente de toiture** : 26%
- **Couverture** : tôle acier anti-condensation teinte graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faîtière + PV
- **Panneaux photovoltaïques** : (gris sombre et mate y compris cadre de structure)
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage** : lames de bois bouvetées pose verticale + bois ajouré et polycarbonate
- **Portes** : cadre métallique + bardage en bois bouveté (pose horizontale)
- **Translucide** : polycarbonate 16 mm
- **Ventilation statique** : bois ajouré + ressaut ouvert + faîtière ventilée
- **Maçonnerie** : banchée brute de décoffrage ton ciment brut sombre

Des mouvements de terrain équilibrés seront nécessaires afin d'obtenir une plateforme d'implantation stabilisée.

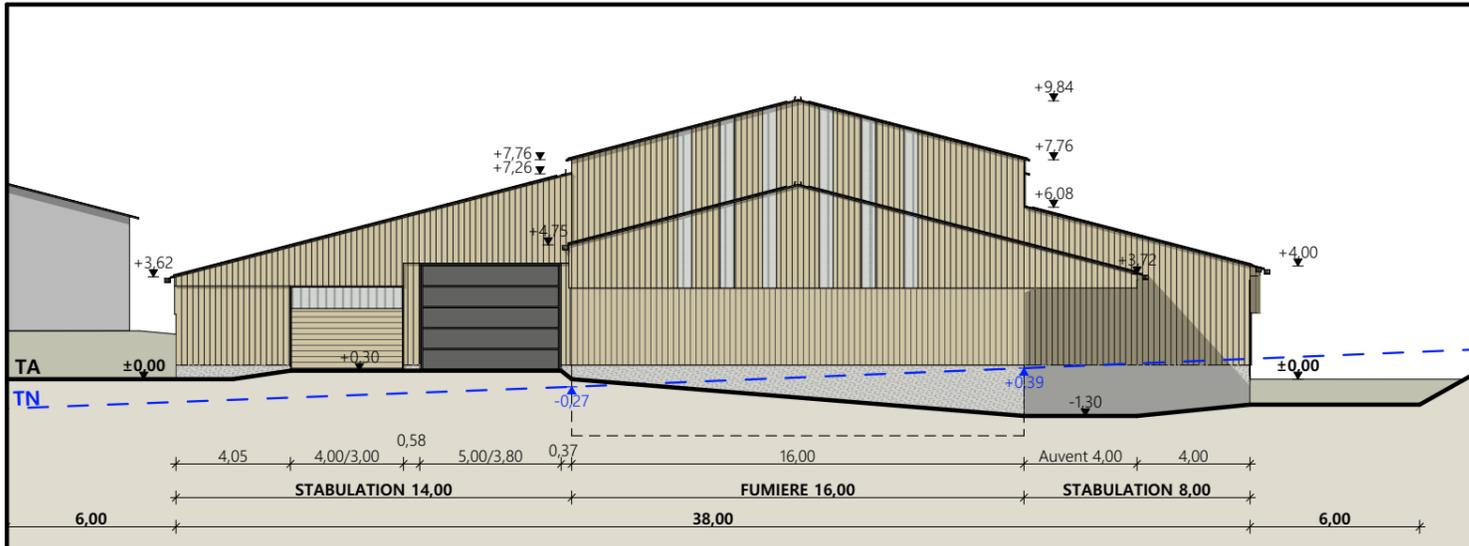
Les cours et abords seront stabilisés par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

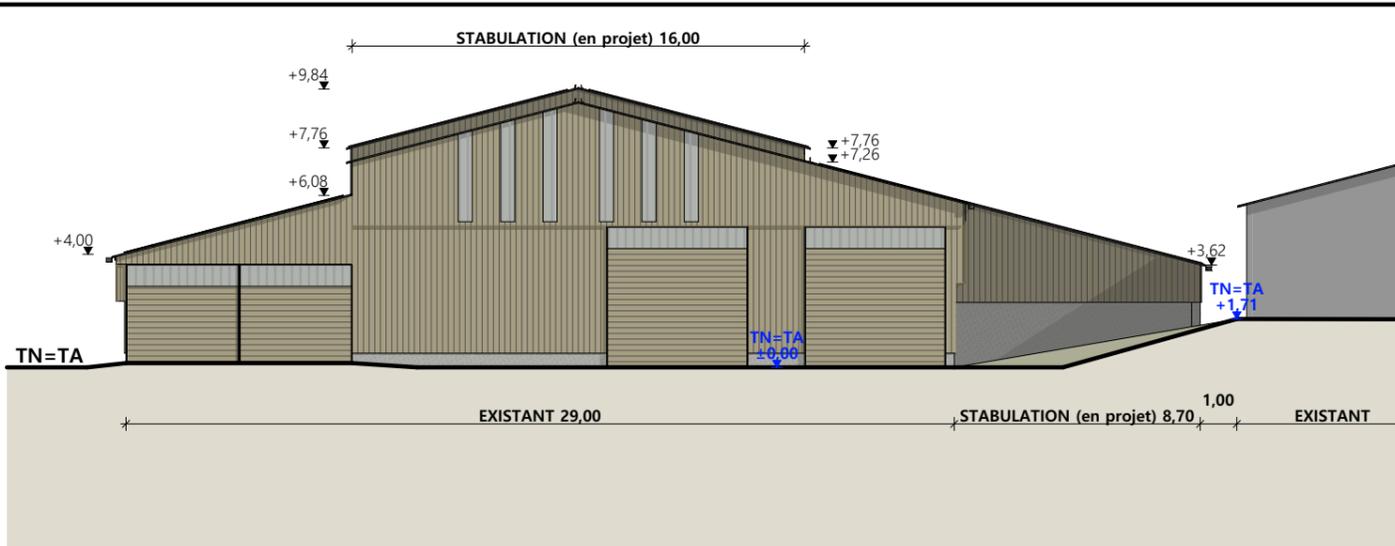
Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans l'enceinte du site.

4/6

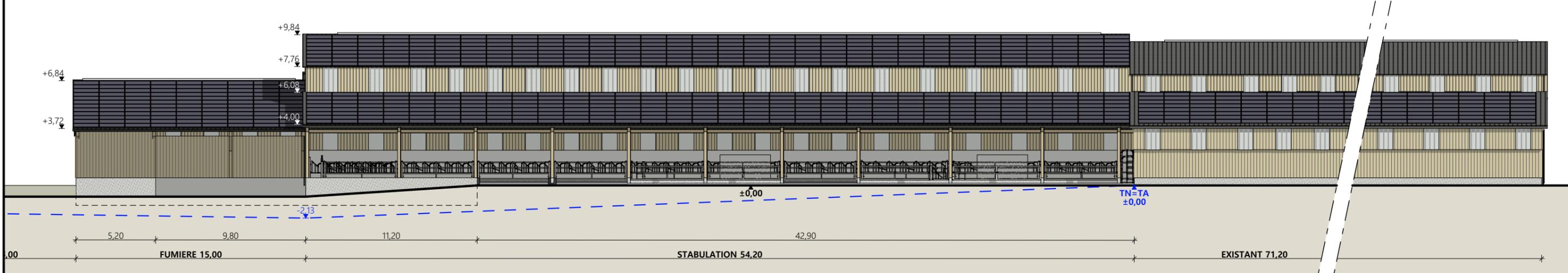
N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES		
COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE			Architecte : Philippe HERNANDEZ	N° Déclaration : 042593PC000550307
		PC3-4 Éch: 1:500		
		Aurillac, le 26/11/2024		



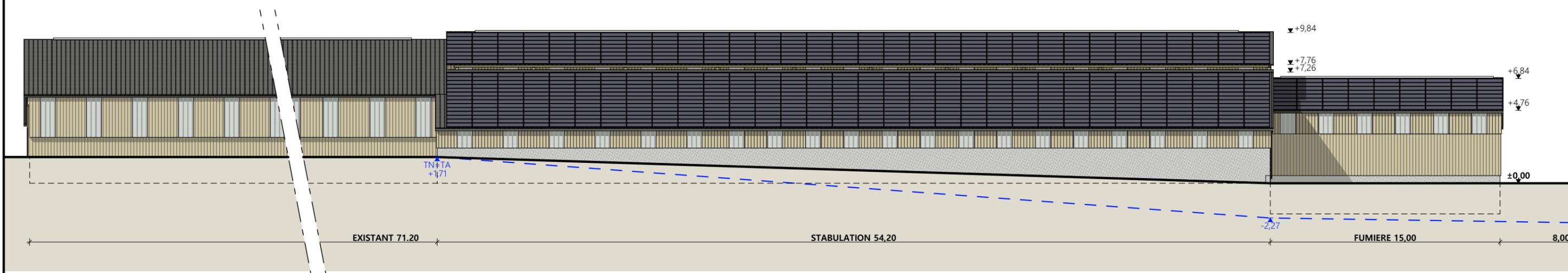
Pignon Ouest



Pignon Est



Façade Sud



Façade Nord

- Matériaux :**
- Maçonnerie : - Longrine béton ht. 0,50m et mur banché ht. 2,00m (stabulation) / Mur banché ht. 2,50m intérieur et 0,50m visible (fumière)
 - Bardage : - Bas bois + haut bois ajouré + 2 translucides de 1.00m/travée en façade et 6 translucides de 0,50m en pignon (stabulation+fumière)
 - Menuiseries : - Bois, porte sectionnelle RAL 7022 (stabulation)
 - Charpente : - Bois (stabulation+fumière)
 - Couverture : - Acier anti-condensation RAL 7022 avec faitage ouvert + 100% panneaux photovoltaïques (stabulation+fumière)

N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière		Dessiné par : Marion ARMANDET	 SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre	
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES			
	PLANS DE FACADES				PC5a Éch: 1:250
Aurillac, le 26/11/2024			Architecte : Philippe HERNANDEZ N° Déclaration : 042593PC000550307		

PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES		Architecte : Philippe HERNANDEZ
	DOCUMENT GRAPHIQUE		PC6-7-8 Éch: sans	N° Déclaration : 042593PC000550307

Aurillac, le 26/11/2024

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC GASQUET**
Monédière
15150 SAINT-SANTIN CANTALES

Localisation
du projet : **La Bitarelle**
15150 SAINT-SANTIN CANTALES

Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière

- 1- Construction d'une stabulation libre et stockage fourrage (bois) pour vaches allaitantes avec auvent
- 2- Construction d'une fumière couverte avec auvent

Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 ^e		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 ^e		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment :

Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal
26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Aurillac, le 26/11/2024

Dessiné par :

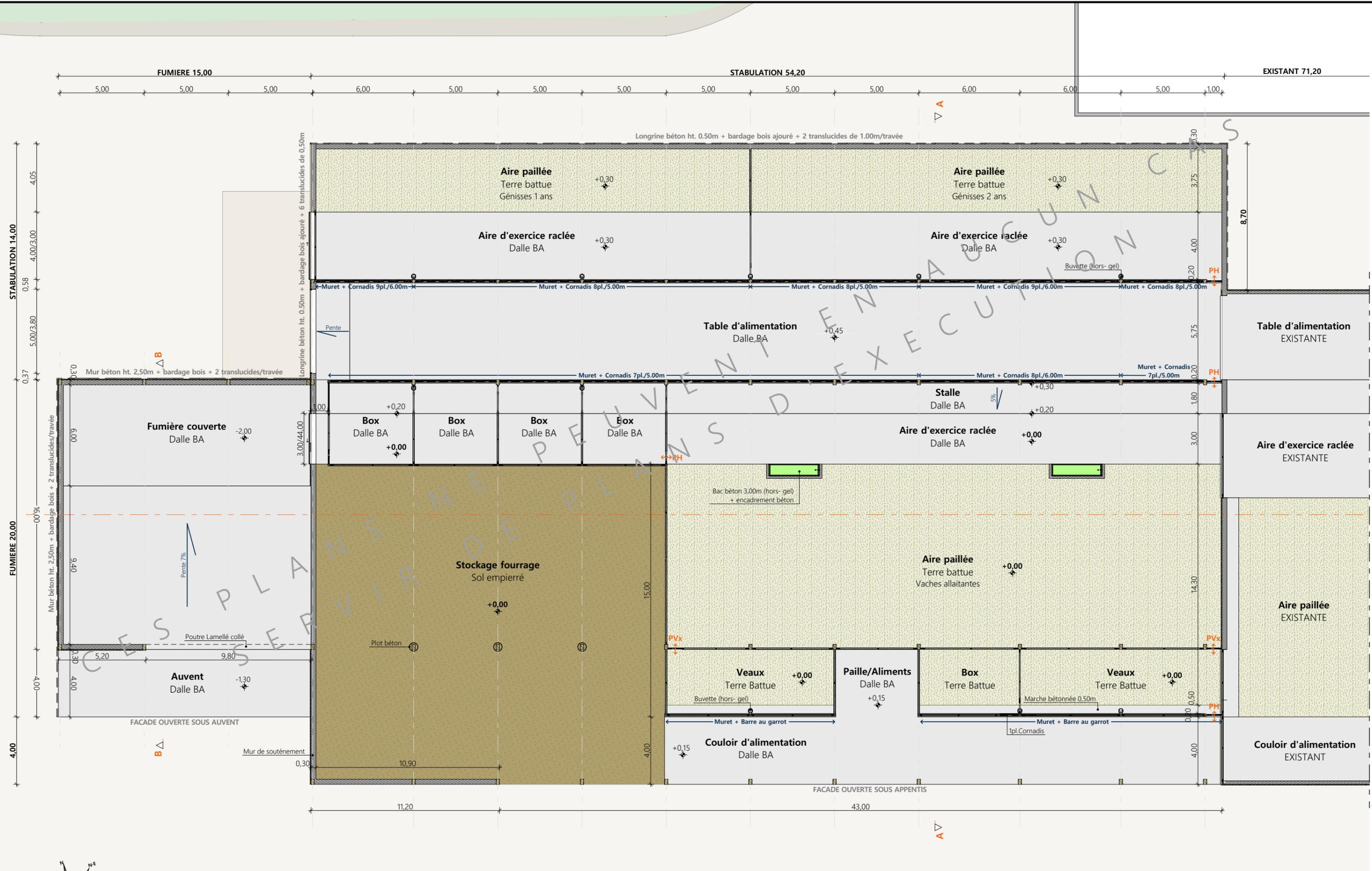
Marion ARMANDET

N° Client : 1975	N° Document : TECH01	N° de page : 1/5
---------------------	-------------------------	---------------------

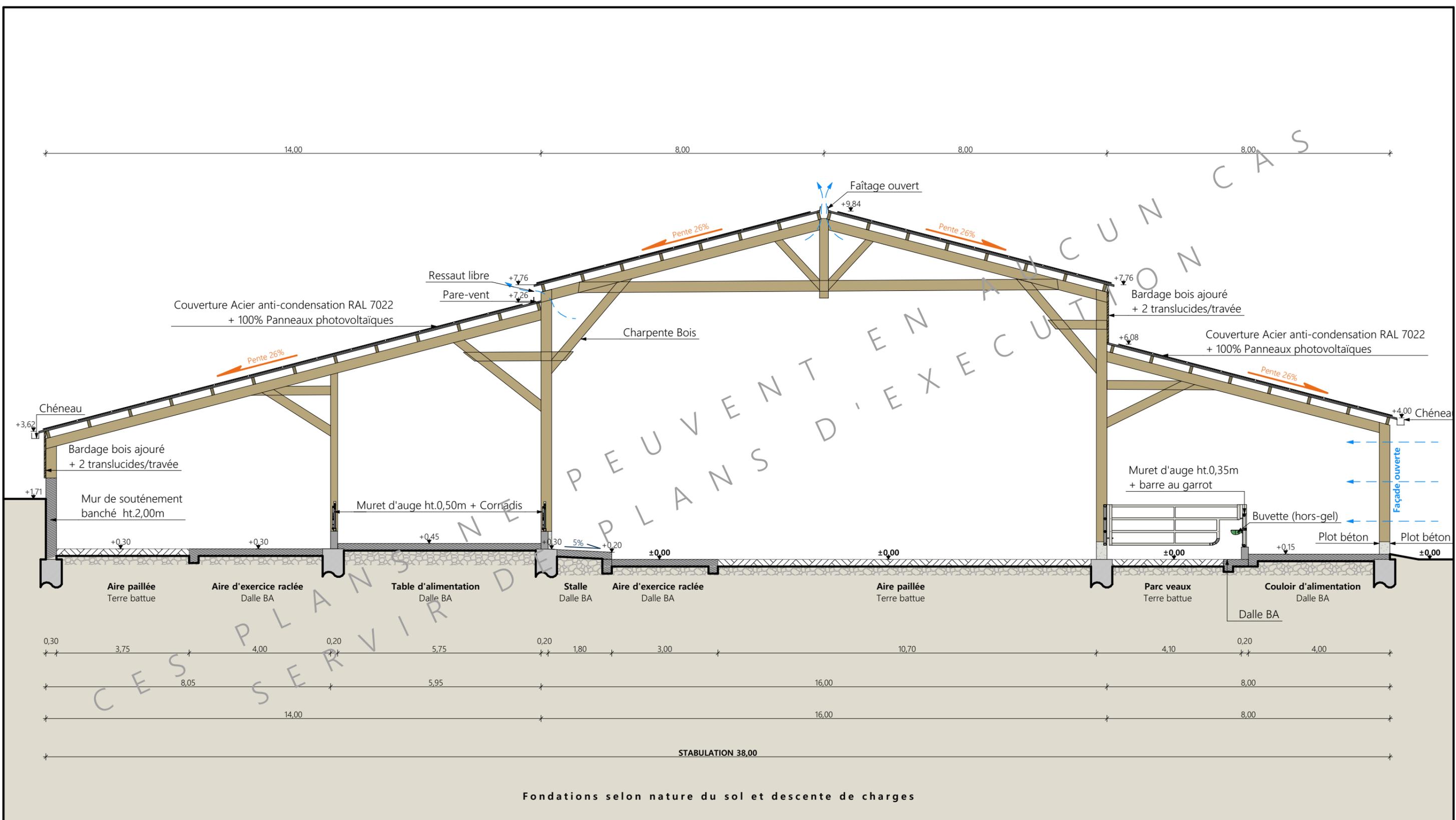
Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires pour l'instruction du permis de construire.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	26/11/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications



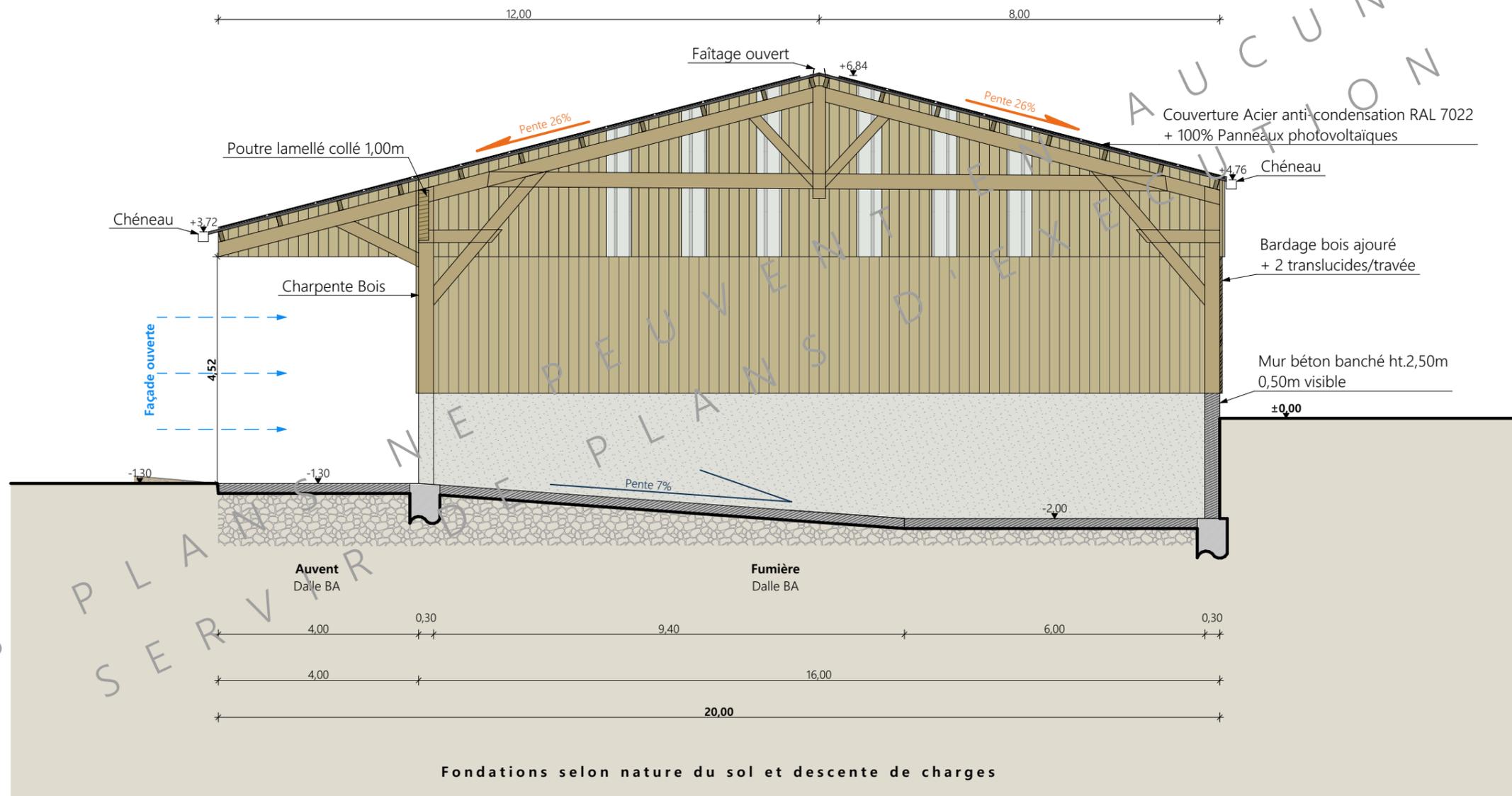
N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière		Dessiné par : Marion ARMANDET	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL	
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET		Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES	
	VUE AU SOL		DET1	Éch: 1:200°
		Aurillac, le 26/11/2024		 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL



Coupe de principe AA

N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumièrre		Dessiné par :	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES		
	COUPE DE PRINCIPE STABULATION		DET2	Éch: 1:100 ^e
		Aurillac, le 26/11/2024.		Vincent CHARBONNEL





Coupe de principe BB

N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière		Dessiné par :	 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS				Marion ARMANDET
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES			Conseiller Bâtiment :
	COUPE DE PRINCIPE FUMIERE		DET2 Éch: 1:100°		Vincent CHARBONNEL
		Aurillac, le 26/11/2024			



N° Client : 1975	Projet : Construction d'une stabulation + centrale photovoltaïque + fumière			Dessiné par :	 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS			Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : GAEC GASQUET	Adresse du projet : La Bitarelle 15150 SAINT-SANTIN CANTALES		Conseiller Bâtiment :	Vincent CHARBONNEL
	PERSPECTIVES			DET3 Éch: sans	
			Aurillac, le 26/11/2024		